

CSAPA
Centre de Soins
en Ambulatoire
Tél. : 03 60 12 26 27

Consultation
Jeune Consommateur
Tél. : 03 60 12 26 00

CSAPA
Centre Thérapeutique
Résidentiel
Tél. : 03 60 12 25 95

Unité Mère-Nourisson
Tél. : 03 22 89 40 74

CAARUD
La Parenthèse
Tél. : 03 60 12 37 17

SERVICE PRÉVENTION
Tél. : 03 60 12 26 00

LE PROJET ASSOCIATIF

PRESENTATION DU PROJET ASSOCIATIF

1) L'introduction :

Il est loin le temps des fondateurs de notre association ! Près de quarante années nous séparent de ce moment où quelques bonnes volontés se rassemblaient, interrogées et mobilisées par un phénomène récent qui touchait plus particulièrement des jeunes citoyens d'origine sociale plutôt aisée. De cette mobilisation naquit l'association Drogue 80 dont les débuts furent sans doute difficiles, avec des moyens limités, basés essentiellement sur le bénévolat et sans l'expérience que quarante années de recherches et de pratiques ont pu apporter à l'action que nous menons aujourd'hui.

Cette association a grandi au fil du temps. Désormais, le bénévolat n'est plus, remplacé exclusivement par des professionnalités diverses qui assurent à l'utilisateur un suivi transdisciplinaire. Cette construction lente d'une expertise s'est affirmée au fil des ans grâce à l'action de nos prédécesseurs. Ces quelques lignes sont donc aussi pour nous l'occasion de remercier ceux qui ont créé et développé l'association durant ces si longues années. Nous poursuivons leur activité avec des moyens et une expérience qu'ils ont en leur temps enrichie mais qui désormais ne peut plus être comparée. Au cours de ces quarante années, les effectifs salariés de l'association se sont considérablement accrus et nos missions se sont diversifiées autour d'activités nouvelles. Nous agissons sur un territoire limité au secteur amiénois et maintenant nous concevons notre activité au cœur même de la région Picardie. Nous avons également connu de nombreuses évolutions sociales qui ont modifié peu à peu notre approche des substances psychoactives et nous avons développé nos partenariats avec des associations avec lesquelles nous partageons des valeurs et des objectifs.

L'ensemble de ces évolutions complexifie notre travail. Le conseil d'administration de l'association Le Mail réfléchissait depuis quelques temps à la nécessité de mener une réflexion commune sur le sens de notre action. Ce sens, nous le trouvons en tout premier lieu dans nos valeurs, héritées du passé et enrichies au fil des ans par nos actions et réflexions. Nous le trouvons également dans des objectifs définis et inscrits dans nos pratiques et sur un territoire au cœur duquel nous agissons. Enfin, ce sens s'inscrit aussi dans notre volonté d'œuvrer en commun pour accroître notre efficacité et celle de nos partenaires, pour que les usagers soient effectivement au centre de notre dispositif, en qualité d'acteurs de leurs propres projets.

Menée au cours de l'année 2012, cette réflexion trouve sa traduction dans ces quelques pages. Nous sommes persuadés qu'un projet associatif n'a pas besoin d'être long pour être efficace. Il a par contre vocation à être communiqué et surtout à être lu et partagé pour qu'ensemble nous puissions nous mobiliser autour d'objectifs communs.

2) L'historique :

En 1974, faisant le constat d'une **consommation inquiétante d'héroïne chez des étudiants issus de milieux favorisés**, les parents et leurs amis se mobilisent pour accompagner ces jeunes toxicomanes vers une démarche médicale, hospitalière et psychiatrique. NB : *La toxicomanie n'est pas encore une réalité de masse. Elle concerne presque exclusivement les classes moyennes, adultes et surtout adolescents.*

L'Association est alors constituée de personnalités locales, comme le Professeur LORRIAUX, premier président de « Drogue 80 », et G MARIE, médecin biologiste, premier secrétaire jusqu'en 1983. Le CA se compose alors, entre autres, d'un médecin, d'un commissaire de police, d'un pharmacien et d'un juge. Ses membres prennent la décision d'embaucher le premier salarié, Michel Doré, un prêtre en contact permanent avec des jeunes dans le cadre de son activité paroissiale.

Son travail consistera à rencontrer les jeunes étudiants, à les emmener en cure et à assurer un suivi à la sortie de la cure. A l'hôpital Philippe Pinel d'Amiens, ils sont pris en charge notamment par les Docteurs DUFLOT et DEHU. Une secrétaire est recrutée à mi-temps, elle assure notamment des fonctions d'accueil. Un troisième salarié, non professionnel du social, sera également recruté pour renforcer les suivis au CHS Philippe Pinel à Dury-les-Amiens et à la Maison d'Arrêt d'Amiens.

Les lois de décentralisation sont votées en 1983 et l'Association, qui dépend dorénavant de la DDASS et du Conseil Général, va s'installer au 51 mail Albert 1er.

S'y côtoient à cette époque ceux qui se droguent et ceux qui sortent de cure ; Michel DORE habite sur place. Il explique ce choix personnel par la nécessité d'apporter des réponses immédiates, de jour comme de nuit, à des situations jugées urgentes.

L'esprit dans lequel travaille l'Association se résume alors à un sentiment de **compassion** à l'égard des jeunes toxicomanes.

En 1982 - 1983, le Conseil Général accepte l'ouverture d'un **centre de postcure** à Bovelles, près d'Amiens, et A. DELTOMBE, ingénieur retraité, qui a rejoint le Conseil d'Administration sera chargé par le Président du recrutement de l'équipe affectée à cette structure, une équipe composée de travailleurs sociaux diplômés, dont C. LEPRETRE et des non professionnels, cooptés par Michel DORE.

En 1984 - 1985, les **premiers cas de Sida apparaissent** et l'équipe, sans information précise sur cette pathologie, accueillera des résidents séropositifs, en lien avec le CHU.

Les professionnels recrutés en 1983 constatent le changement d'époque en matière de consommation des produits toxiques et réclament un **projet thérapeutique. Un conflit opposant deux conceptions de l'accueil et des soins** débouche sur une scission entre cette équipe et le centre d'accueil, puis au sein même de la postcure. Le projet thérapeutique est rédigé et reçoit l'assentiment des 2/3 de l'équipe, mais le manque de réactivité du CA de l'époque entraîne le départ d'une partie des salariés.

en 1986, Le professeur LORRIAUX quitte la présidence, il est remplacé par Bertrand Hébert.

Courant 1988, des problèmes de violence entre résidents de la postcure, amèneront la DDASS à menacer l'Association de fermeture, dans un premier temps, puis à exiger le recrutement d'un directeur, d'un médecin et d'un psychologue.

En décembre 1989, un directeur est recruté. C. LEPRETRE, qui avait quitté l'Association quelques années auparavant, est sollicité par B. HEBERT et soutenu par le représentant de la DDASS. Il signe un contrat de travail de 5 ans pour restructurer l'Association et mettre en place des outils jugés indispensables.

Un projet par service est mis en place, il est le fruit d'une réflexion sur le principe même de prévention et de la mise en place d'un partenariat, notamment dans le cadre du Développement Social des Quartiers, avec les services de la Justice et l'administration pénitentiaire.

Les orientations mises en place sont les suivantes :

- œ la fermeture de la prévention pendant un an et demi afin de mener à bien la réflexion sur les pratiques des uns et des autres et de modifier le message en l'adaptant aux réalités nouvelles ;
- œ le transfert de la posture de Bovelles rue G de Rumilly avec un projet de prise en charge « en ville » pour travailler sur la réinsertion en 1991 ;
- œ l'hébergement de l'association AIDES au 51 Mail Albert 1^{er} et la création de la coordination sida ;
- œ la création d'appartements relais sida ;
- œ la mise en forme de contrats de soins précis avec la justice en 1992 – 1993 ;
- œ la prise en charge de l'injonction thérapeutique au sein du centre de soins ;
- œ le changement du nom de l'association : « *Droque 80* » devient en 1995 l'Association « Le Mail » ;
- œ le recrutement des premiers médecins avec la mise en place du programme de méthadone en 1996 ;
- œ la création de « La Parenthèse » dans le cadre de la réduction des risques ;
- œ l'installation des automates, échangeurs distributeurs de seringues ;
- œ le développement du travail de rue, avec un travail spécifique sur l'errance des jeunes ;
- œ la création d'une unité mobile, à la fois pour la prévention, le soin et la réduction des risques ;
- œ la mise en place, avec la sous-préfecture et la municipalité d' Abbeville, d'un travail de concertation avec les professionnels « alcooliers » débouchant sur l'interdiction de vendre des produits alcoolisés aux mineurs, y compris de 16 à 18 ans, une action qui a servi de référence sur l'ensemble du territoire français.

Le conseil d'administration s'est restructuré à partir de 1989, des nouveaux membres sont arrivés progressivement, d'autres plus anciens sont partis, en désaccord avec les orientations, pourtant inévitables, au regard de l'évolution du public concerné et des modes de consommation.

Le conseil d'administration de l'association a toujours été d'une grande stabilité. Ainsi, en près de quarante années d'existence quatre présidents se sont succédés :

- œ Le Pr LORRIAUX jusqu'en 1986,
- œ Bertrand HEBERT jusqu'en 1999,
- œ Hubert BRANQUART jusqu'en 2002,
- œ Gaëtan ODIAUX, depuis 2002

L'association est un espace d'échange et de réflexion ouvert à tous ceux qui partagent les valeurs de l'association et qui souhaitent soutenir son action.

3) Les enjeux du projet associatif

Les enjeux du projet associatif se définissent ainsi :

- œ mettre en place des missions qui concernent tout produit, tout territoire et s'adresse à tout public ;
- œ prolonger et conforter le travail déjà réalisé concernant l'interdiction de vente de boissons alcoolisées aux mineurs et la prise en charge des plus jeunes qui s'alcoolisent ou/et consomment des médicaments ;
- œ être attentif aux adultes qui consomment seuls ;
- œ conduire la prévention face à l'augmentation de la consommation de cocaïne et d'autres produits toxiques qui nourrit l'économie souterraine.
- œ mettre en œuvre la prévention auprès des jeunes et des adultes à différents niveaux :
 - ✓ les jeunes qui consomment sans risque physique apparent et nécessitent une approche pour en parler ;
 - ✓ ceux qui sont déjà des consommateurs et trouvent un équilibre psychique et qui peuvent adopter une attitude de déni lorsque l'on va vers eux ;
 - ✓ ceux qui rechutent ou sont en permanence « dedans » et qui ont besoin de soins thérapeutiques.

4) Les valeurs de l'association :

Les valeurs de l'association Le Mail s'inscrivent dans les fondamentaux suivants :

- œ l'adaptation aux nouveaux publics en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables et à l'évolution sociale notamment concernant les femmes avec et sans enfants, les personnes sous-main de justice, les jeunes, les populations précaires, les personnes vivant en zone rurale avec des difficultés d'accès aux soins ainsi que les familles et l'entourage des personnes concernées par des conduites addictives ;
- œ l'inscription sur un territoire régional ;
- œ la prise en charge transdisciplinaire des usagers et l'accompagnement de l'entourage ;
- œ la prise en compte de l'utilisateur au centre du dispositif et la considération de l'utilisateur en tant qu'acteur de son projet ;
- œ le développement et le renforcement des partenariats existants autour de projets communs ;
- œ la participation à l'amélioration des compétences d'autres professionnels du soin et de l'accompagnement.

5) Les points forts et les points faibles de l'Association :

Les points forts de l'association sont :

- œ la mise en place d'instances de réflexion permettant de s'adapter à la demande sociale et aux besoins des usagers ;
- œ une identité clairement reconnue au travers de l'histoire déjà longue et de la dynamique de son développement.

Les points faibles de l'association sont :

- œ la difficulté à mobiliser de nouveaux adhérents autour du projet de l'association ;
- œ la difficulté à se projeter dans un contexte économique incertain ;
- œ l'incertitude quant à l'évolution des politiques publiques à moyen et à long terme.

6) Les orientations de l'association

Les objectifs de développement de l'association sont :

- œ réaffirmer la volonté de maintenir et de développer la prévention au sein des structures éducatives ;
- œ maintenir notre place en tant qu'acteur du dispositif de prévention et de soins en addictologie ;
- œ développer la complémentarité dans l'approche et la compréhension des mécanismes de l'addiction et dans l'offre de service ;
- œ favoriser l'émergence de dispositifs innovants en adéquation avec l'évolution des besoins du public ;
- œ développer les compétences des personnels par la formation ;
- œ renforcer les liens entre le CA et les salariés, notamment les chefs de service.

La mise en œuvre du plan de ces actions est établie dans le projet d'établissement aussi dit projet thérapeutique.

7) Évaluation

Chaque année le conseil d'administration évaluera le projet associatif au cours du quatrième trimestre.